Convention de Vente E-Billetterie 2024

Réservé aux CSE et assimilés

Comment procéder ?

- Complétez et signez ce document
- Renvoyez ce document **par mail** : com@chateau-aventuriers.com
- Votre compte client est créé à réception de cette convention.
- Un mail de réception vous est envoyé pour créer votre mot de passe.
- Vous pouvez à présent passer votre première commande.

Nouvelle aventure 2024 !

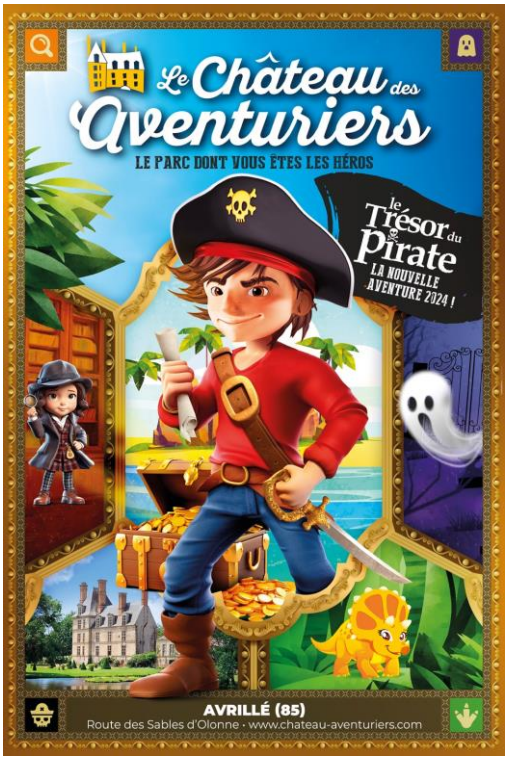

CONVENTION DE VENTE E-BILLETTERIE ENTRE LES SOUSSIGNES

CHATEAU DES AVENTURIERS 85440 - AVRILLE

ET Raison sociale . . . .

Nombre de salariés . . . . . .

☐CSE ☐Amicale du personnel ☐COS ☐Collectivité

Adresse . . . . . .
. . . . . .
Code postal . . . . . .
Ville . . . . . .
Interlocuteur ☐ Mme ☐ M . . . . . .
Tél . . . . . Mobile . . . . . .
e-mail . . . . . .

Adresse de FACTURATION (si différente)
Raison sociale . . . . . .
Adresse . . . . . .
. . . . . .
Code postal . . . . . .
Ville . . . .

Cachet de l'établissement

TARIFS 2024 *(valable du 15 Novembre 2023 au 14 novembre 2024)*

Pass Grande Aventure *Tout le parc **SANS** la Maison hantée*	**PRIX UNITAIRE**
Adulte et enfants de 12 ans et plus	**22,00€** (au lieu de 25€)
Enfant (de 3 à 11 ans inclus)	**17,60€** (au lieu de 20€)
Pass Grands Frissons *Tout le parc **AVEC** la Maison hantée*	**PRIX UNITAIRE**
Adulte et enfants de 12 ans et plus	**27,30€** (au lieu de 31€)
Enfant (de 3 à 11 ans inclus)	**22,90€** (au lieu de 26€)
Gratuit pour les moins de 3 ans	

AVANTAGES

- Pas de condition minimum de commande
- Billets valables non datés et valables pour la saison 2024.
- Pas de délai de livraison
- Envoi par mail des billets à vos salariés, téléchargeables sur smartphones ou possibilité de les imprimer

CHÂTEAU DES AVENTURIERS – Route des Sables d'Olonne 85440 AVRILLÉ
Tél 02.51.22.33.06 - www.chateau-aventuriers.com - com@chateau-aventuriers.com
SAS Green Turtle au capital de 1000€ -Siret 82528267600014 - APE 9103Z - TVA FR58825282676

A SAVOIR

- Billets payables à la commande ou à réception de facture
- Billet adulte : valable pour 1 personne à partir de 12 ans
- Billet enfant : valable pour 1 enfant de 3 à 11 ans inclus
- Le Pass Grande aventure comprend l'accès à tout le parc, aux animations et au château, mais pas à la Maison Hantée (déconseillé au moins de 10 ans).
- Le Pass Grands Frissons comprend l'accès à tout le parc, aux animations et au château, et à la Maison Hantée (déconseillé au moins de 10 ans).

DEMANDE DE DOCUMENTATION

SUPPORTS		QUANTITÉ
Affiche format 40x60	☐ avec tarifs	.....
	☐ sans tarifs, à remplir vous-même	.....
Brochures publicitaires		.....
Présentoir à brochures (limité à 1 par local)		☐ oui

Ces supports vous seront livrés quelques jours après votre commande.

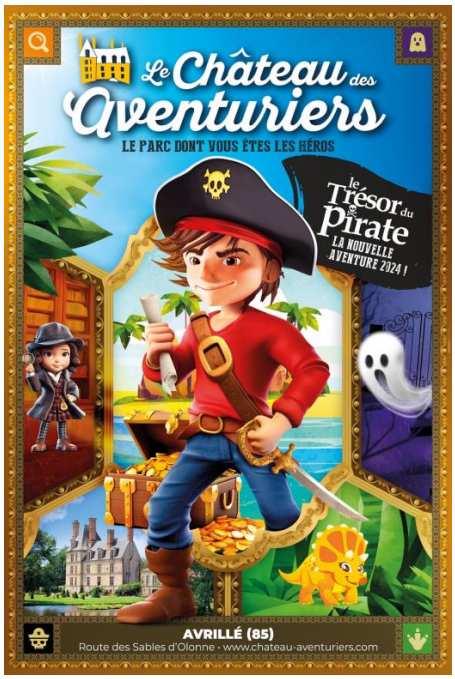

PAIEMENT

Paiement à la commande ou à réception de la facture.

- ☐ **par chèque :**

- à libeller à l'ordre de : CHÂTEAU DES AVENTURIERS.
- à adresser à :

CHÂTEAU DES AVENTURIERS
Service commercial
Route des Sables d'Olonne
85440 AVRILLÉ

- ☐ **par virement :** RIB fourni sur simple demande

☐ **J'accepte et je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières de vente au recto de ce bon de commande et des conditions générales de vente en téléchargement le site internet www.chateau-aventuriers.com.**

☐ **Je prends la responsabilité de ne transmettre mon mot de passe d'accès à mon compte client qu'aux personnes habilitées de ma société. Je suis conscient que ces identifiants permettent une commande en temps réel et que cette commande sera due et facturée par un document récapitulatif à chaque fin de mois.**

Formulaire à renvoyer à :

- **CHÂTEAU DES AVENTURIERS**
Service commercial
Route des Sables d'Olonne
85440 AVRILLÉ

- com@chateau-aventuriers.com

Bon pour accord

Nom du signataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »

Date et cachet :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CHÂTEAU DES AVENTURIERS - 2024

Réservations et billetterie Groupes, scolaires, centres de loisirs, Comités Social d'entreprise, et professionnels du Tourisme

1/ GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-dessous nommées : CGV) ont pour objet de porter à la connaissance du client la description des prestations, le prix, les modalités de règlement et les conditions d'annulation et de modification des contrats et s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par le CHÂTEAU DES AVENTURIERS (ci-dessous nommé : le Parc). Toute commande ou réservation de prestation implique une adhésion, sans réserve, aux présentes CGV. Ces CGV peuvent être complétées par des conditions particulières stipulées dans nos différents contrats de réservation et bons de commande. Ces conditions générales et particulières font partie intégrante du contrat de vente. Tout client reconnaît avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle pour avoir la capacité de contracter à ces conditions. Tout client reconnaît en avoir pris connaissance avant de passer sa commande.

Il est entendu que le Parc est le seul interlocuteur du client pour toute réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution des présentes. À cet égard, il est précisé que la responsabilité du Parc ne saurait être engagée dans le cas où le non-respect des obligations engendrées par les présentes, trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement de la visite et aux prestations fournies à cette occasion. Les CGV du Parc sont portées à la connaissance du client dans tous les bons de réservation et/ou devis du service réservation du Parc, en vigueur au jour de ladite réservation ou commande, sous réserve de dispositions particulières contraires.

Il est expressément précisé que les informations figurant sur les supports de communication du Parc peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison, lesquelles sont, préalablement à la confirmation de la réservation, portées à la connaissance du client, à l'exception de celles relatives aux activités, boutiques, animations, restaurants et autres prestations accessoires, qui peuvent être fermés, modifiés, retardés ou supprimés sans préavis.

L'achat de billets entraine l'acceptation du règlement intérieur du parc ; le règlement est disponible sur le site https://www.chateau-aventuriers.com/media/reglement_interieur_chateau_des_aventuriers.pdf

2/ DONNÉES CLIENTS

En acceptant les CGV, le client autorise le Parc à utiliser les données client qu'il aura renseignées lors de sa commande ou par tout autre mode de collecte de données, dans le cadre de sa politique commerciale (e-mailing et démarchages divers). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en contactant le service commercial du **parc.** Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire https://www.bloctel.gouv.fr/

3/ RÉSERVATIONS GROUPES ET GROUPES D'ENFANTS

Article 3.1: Conditions d'accès à la billetterie Groupes

Les conditions tarifaires Groupes s'appliquent aux groupes d'adultes et d'enfants d'un **minimum de 20 personnes payantes**.

3.1.a : Les conditions tarifaires Groupes d'enfants (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs et assimilés comme tel par le service commercial du Parc) s'appliquent aux groupes d'enfants d'un **minimum de 20 personnes payantes**. Une gratuité adulte Accompagnateur est accordée par tranche de 7 enfants payants ; le tarif de l'adulte Accompagnateur supplémentaire est le même que le tarif unitaire enfant. Le Parc accorde la gratuité sur l'entrée pour le conducteur du car pour un groupe minimum de 20 personnes payantes. Une réservation est obligatoire pour en bénéficier et s'effectue par email ou par courrier, au plus tard 1 semaine avant la date de la visite selon les disponibilités restantes.

3.1.b : Pour les groupes autres que désignés au 3.1.a, le Parc accorde la gratuité sur l'entrée pour le conducteur du car pour un groupe minimum de 20 personnes payantes. Une réservation est obligatoire pour en bénéficier et s'effectue par email ou par courrier, au plus tard 1 semaine avant la date de la visite selon les disponibilités restantes.

Article 3.2 : Réservation

Un devis ou bon de réservation est envoyé au client par le service commercial du Parc. Le client complète le bon et le retourne signé au service commercial dans un délai de 2 semaines. Toute réservation doit préciser les coordonnées du groupe, le nom du responsable du groupe, l'effectif (adultes, enfants, accompagnateurs), la date de la visite, l'heure d'arrivée prévue et l'adresse de facturation. La réservation devient ferme à réception du bon de réservation dûment complété et signé par le client, par le service commercial. **Le bon de réservation signé emporte acceptation des CGV**. Une copie du bon de réservation doit être conservée par le client et présentée le jour de sa visite.

Article 3.3 : Prix

Les prix sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de la réservation. Les tarifs sont sujets à modification, y compris en cours de saison, sans préavis et dans le respect de la législation en vigueur. Les prix sont exprimés en euros et en TTC. Lorsque le tarif est conditionné par l'âge des enfants, l'âge des enfants s'entend au jour de l'exécution des prestations. Un justificatif de l'âge des enfants pourra être demandé à tout moment ; à défaut de présentation d'un tel justificatif, il sera fait application du tarif adulte.

Article 3.4 : Facturation, règlement, pénalités pour retard

La facture est établie en fonction du nombre réel de participants présents le jour de la visite.

Le règlement est exigible dès le jour de la visite, soit par chèque libellé à l'ordre de CHÂTEAU DES AVENTURIERS, soit par virement (RIB fourni avec la facture). **La facture devra être soldée sous 30 jours** à compter de la date de fin d'exécution de la prestation de service. Tout retard dans le paiement à quelque titre que ce soit et quelle qu'en soit la cause, et sans mise en demeure, rendra exigible le paiement de pénalités de retard mensuelles correspondant à 1% du montant TTC de la facture, qui s'ajouteront à l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Le Parc se réserve la possibilité de demander le versement d'un acompte afin de procéder à l'enregistrement définitif de la réservation.

Article 3.5 : Modification, annulation

Toute modification ou annulation d'une réservation de groupe du fait du client doit être notifiée par écrit au service réservation du Parc (email ou courrier). **Dans le cas où l'annulation totale d'une commande de groupe est notifiée moins de 7 jours avant la date de visite, et non-reportée dans l'année en cours, la commande initiale sera due en totalité.**

4/ ACHAT DE BILLETTERIE AUX CSE ET ASSIMILÉS

Article 4.1 : Conditions d'accès à la billetterie pour les CSE

Les conditions tarifaires pour les CSE sur la billetterie s'appliquent aux organismes justifiant de leur statut ainsi que toute autre entité assimilée comme telle par le service commercial du Parc. Pour en bénéficier, le CSE devra compléter et signer la convention de vente de billetterie en ligne du Château des Aventuriers. Les billets sont valables 1 an, non-remboursables en fin de période de validité. Seuls les clients qui auront passé leur première commande pourront prétendre à l'échange de leurs billets invendus en fin de saison pour des billets valables sur la saison suivante.

Article 4.2 : Achat des billets

La convention de vente doit mentionner les coordonnées complètes du CSE et le nom du responsable. Le CSE recevra ses identifiants par email pour se connecter ensuite sur son compte client. A partir de ce compte, le CSE pourra commander les billets, les recevra sur sa boîte mail et les enverra à ses clients.

Article 4.3 : Facturation et règlement

Le règlement intervient à la commande ou à réception de la facture. Le règlement s'effectue soit par chèque libellé à l'ordre de CHÂTEAU DES AVENTURIERS, soit par virement (RIB fourni sur simple demande).

Article 4.4 : Modification, annulation

Toute modification ou annulation d'une réservation du fait du client doit être effectuée par email ou par courrier. La direction du Parc se réserve le droit de modifier toute réservation en cas d'événements de force majeure, de cas fortuit ou de besoins d'exploitation spécifiques.

5/ TARIFS

Les tarifs du parc sont nets et non cumulables avec des offres promotionnelles. Les prix sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de la réservation. Les tarifs sont sujets à modification, y compris en cours de saison, sans préavis et dans le respect de la législation en vigueur.

6/ DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 6.1 : Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, logos, marques, droits d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Parc sans son accord préalable écrit.

Article 6.2 : Assurances

Le Parc décline toute responsabilité pour la perte ou le vol de biens à la charge des visiteurs. Les visiteurs sont responsables de tous dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer dans l'enceinte du Parc notamment de leur fait ou de celui des personnes ou objets dont ils ont la garde.

Article 6.3 : Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de visite du groupe.

Article 6.4 : Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français et relèvent du Tribunal de Commerce de la Roche-sur-Yon. Conformément à l'article L 616-1 qui renvoie à l'article R 616-1 du code de la consommation, Le Château des Aventuriers propose un dispositif de médiation de la consommation. Le médiateur retenu est : Médiation de la Consommation & Patrimoine 12 Square Desnouettes – 75015 Paris RCS 840 463 129 Mail: contact@mcpmediation.org

CHÂTEAU DES AVENTURIERS
Service commercial
Route des Sables d'Olonne
85440 AVRILLÉ
Tél. : 02 51 22 33 06
com@chateau-aventuriers.com